



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Marine nationale
Zone maritime de la Manche et de la mer du Nord
Division « opérations »**

Cherbourg-en-Cotentin, le 11 septembre 2025
N°0-8545-2025/COMNORD/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Benoit de Guibert
commandant la zone maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Madame la directrice départementale des territoires et de la mer du Calvados

OBJET : Avis CZM suite à la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime au profit de la commune de Trouville-sur-Mer.

RÉFÉRENCE : Courrier 119-2025 du 08 juillet 2025 de la DDTM 14.

Par votre courrier cité en référence, vous m'avez adressé pour avis une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime au profit de la commune de Trouville-sur-Mer concernant le renouvellement d'une concession de plage naturelle d'une partie de son littoral.

Au regard des responsabilités dont j'ai la charge en application de l'article R.2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, je n'émetts pas d'objection à cette demande.

Pour le commandant de la zone maritime de la Manche
et de la mer du Nord et par délégation,
le capitaine de vaisseau Yves-Pierre Pilfert
adjoint au commandant de la zone maritime
de la Manche et de la mer du Nord,

**Yves-Pierre
PILFERT**

Signature numérique de Yves-
Pierre PILFERT
Date : 2025.09.11 09:19:05 +02'00'

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDTM 14 (nicolas.ioubert@calvados.fr)

COPIES :

- AEM
- OPS
- archives (OPS n° 3.2.4.3. – chrono).